



Problème location salle des fêtes

Par **Lavonraleur**, le **28/03/2024** à **10:55**

Bonjour,

Mon beau frère nous a offert une salle des fêtes et il est passé par son association de sourds qui loue une salle. Il a payé la salle 200 euros. Entre temps il y a eu un changement de direction et le président l'a menacé d'annuler la location sans remboursement de la salle s'il ne paie pas 600 euros de plus. Chose qu'il a malheureusement faite dans la panique. Aujourd'hui le président le menace une nouvelle fois en indiquant des extras inédit, payer pour l'ouverture du gaz pour la cuisine sinon pas de four ou de plaque, payer le chauffage et l'électricité... J'ai regardé son contrat, seul le ménage est chiffré. Le reste il n'y a rien de stipulé, de plus il a raturé la partie où il y avait le prix de la salle et effacé le montant de 200 euros sans mettre de montant...

Il a modifié l'heure de remise des clés.. je n'ai jamais vu un contrat aussi bâclé, il manque beaucoup d'informations qui normalement sont obligatoires. Je ne sais pas comment l'aider. Mon instinct me dit de prendre une autre salle et de voir avec un conciliateur de justice pour au moins récupérer les 600 euros supplémentaires et le cheque de caution de 1500 euros... Si vous pouvez m'aider, mon beau frère est capable de donner l'argent qu'il n'a pas pour tenir sa parole